

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 348 promulgant à la Côte Française des Somalis et dépendances, Les deux décrets des 29 décembre 1937 et 31 janvier 1938, Le décret du 9 mars 1938, Le décret du 9 mars 1938, Le décret du 19 mars 1938.

n° 348

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 avril 1938

Numéro JO
n° 497 du 30/04/1938

Date du numéro
30 avril 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Les deux décrets des 29 décembre 1937 et 1 janvier 1938 portant publication des arrangements conclus par échanges de lettres en date des 19 décembre 1937 et 19 janvier 1938, relatifs à la prorogation du *modus ciccendi* commercial franco-italien du 11 août 1936 (voir Journal officiel de la République française des 21 décembre 1927 et 1er février 1938); 2° Le décret du 9 mars 1938 portant promulgation de la convention postale universelle, de l'arrangement concernant les lettres et les boîtes avec valeur déclarée, de l'arrangement concernant les mandats-poste, de l'arrangement concernant les Colis postaux, Signés au Caire le 20 mars 1934 (voir Journal officiel de la République française du 27 mars 1938, pages 3612 et suivantes); 3° Le décret du 9 mars 1938 portant promulgation de la convention postale universelle, de l'arrangement concernant les lettres et les boîtes avec valeur déclarée, de l'arrangement concernant les abonnements aux journaux et écrits périodiques, de l'arrangement concernant les mandats-poste, de l'arrangement concernant les recouvrements, de l'arrangement concernant les virements pes taux, et de l'arrangement concernant les colis postaux signés au Caire le 20 mars 1934 (voir Journal officiel de la République française du 27 mars 1938, pages 3660 et suivantes); 4° Le décret du 19 mars 1957 modifiant et complétant l'article 4 du décret du 6 janvier 1957, relatif à l'organisation de l'inspection des affaires administratives dans les territoires d'outre-mer; 5° Le décret du 19 mars 1957 portant réorganisation du Conseil d'administration de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

PIERRE-ALYPE.